

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01070

Numéro SIREN : 403 237 167

Nom ou dénomination : GEFICAR

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 35272

GEFICAR

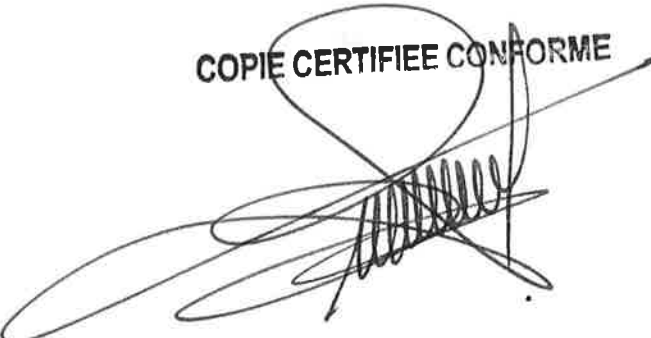
Société Anonyme au capital de €2.640.000

Siège social : Rue de la Reine Blanche
78955 CARRIERE SOUS POISSY

403 237 167 RCS VERSAILLES

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' stamp. The signature consists of several loops and a long horizontal stroke.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA GEFICAR

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Rue de la Reine blanche 78955 CARRIERES S/S POISSY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 3 2 3 7 1 6 7 0 0 0 2 4

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2021

						Exercice N clos le, 31/03/2021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	48 724	AG	44 895	3 829	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	8 000	AQ	2 934	5 065	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	394 330	AS	331 435	62 894	
		Autres immobilisations corporelles		AT	270 155	AU	187 216	82 938	
		Immobilisations en cours		AV	3 000	AW		3 000	
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	6 503 646	CV		6 503 646	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	1 761 011	BE		1 761 011	
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	17 904	BI		17 904	
TOTAL (II)				BJ	9 006 773	BK	566 482	8 440 291	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	15 562	BM		15 562	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	2 688 297	BU	49 850	2 638 447	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	597 189	BY	3 205	593 984	
		Autres créances (3)		BZ	1 530 734	CA		1 530 734	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	2 319 960	CG		2 319 960		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	163 198	CI		163 198		
	TOTAL (III)		CJ	7 314 943	CK	53 055	7 261 887		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	16 321 716	1A	619 537	15 702 179		
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA GEFICAR

Néant ☐ *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 640 000)	DA	2 640 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	264 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 271 330
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 379 593
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	78 012
	Provisions pour charges	DQ	290 169
	TOTAL (III)	DR	368 181
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	902 165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 038 424
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 526 693
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	311 790
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	5 779 073
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 702 179
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 684 255	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR										Néant ☐	*					
				Exercice N												
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	38 693 799	FB		FC	38 693 799							
	Production vendue	biens *	FD	20 644	FE		FF	20 644								
		services *	FG	1 011 179	FH		FI	1 011 179								
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	39 725 622	FK		FL	39 725 622							
	Production stockée*							FM								
	Production immobilisée*							FN								
	Subventions d'exploitation							FO	8 726							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	108 543							
	Autres produits (1) (11)							FQ	24 583							
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	39 867 476							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	30 817 919							
	Variation de stock (marchandises)*							FT	242 085							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	53 142							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	2 864							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	2 944 232							
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	703 069							
	Salaires et traitements*							FY	2 772 557							
	Charges sociales (10)							FZ	918 583							
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	37 389							
			- dotations aux provisions*					GB								
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	49 850							
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	8 430							
	Autres charges (12)							GE	21 128							
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	38 571 254							
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	1 296 222							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI	70							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	603 486	</						

Désignation de l'entreprise <u>SA GEFICAR</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 3 263		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 126 119		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 129 382		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 93		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 3 263		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 3 357		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 126 025			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 258 423			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 387 529			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 40 600 346			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 39 220 753			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 1 379 593			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 4 889	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX 110 736	
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1 101 901	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 2 513	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		93			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		3 263			
Produits des cessions d'éléments d'actif			3 263		
Provisions pour risques et charges			126 119		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Chen

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GEFICAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 15 702 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 379 593 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, ANC 2016-07 du 4/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018, ANC 2018-02 du 6 juillet 2018 et ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 12,5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La COVID-19 a provoqué la baisse du chiffre d'affaires de certains rayons, carburant, rayons non essentiels et location de véhicule. Cette baisse de CA a été compensée pour partie par une augmentation des rayons dits "essentiels", ainsi, la rentabilité de l'activité a été conservée et la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA GEFICAR										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Frais d'établissement et de développement										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	48 724	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	8 000	KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	380 584	KT		KU	17 009
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	114 830	KW		KX	37 879
		Matériel de transport *				KY	25 619	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	87 645	LC		LD	4 181
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	3 000
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN	616 679	LO		LP	62 070
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	6 503 646	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP	1 710 004	IR		IS	51 007
Prêts et autres immobilisations financières					IT	17 904	IU		IV		
TOTAL IV					LQ	8 231 556	LR		LS	51 007	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	8 896 960	ØH		ØJ	113 077

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.										
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN			DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO			LW	48 724	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP			LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS			MG		MH	8 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ	3 263	MK	394 330	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU			MM		MN	152 709	
		Matériel de transport	IV			MP		MQ	25 619	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW			MS		MT	91 826	
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA	3 000	
		Avances et acomptes	NC			ND		NE		
		TOTAL III	IV			NG	3 263	NH	675 485	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			ØU		M7		
		Autres participations	IØ			ØX		ØY	6 503 646	
		Autres titres immobilisés	I1			2B		2C	1 761 011	
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E		2F	17 904		
TOTAL IV		I3			NJ		NK	8 282 563		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØK	3 263	ØL	9 006 773	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA GEFICAR

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL					NM					NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA GEFICARNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA GEFICAR										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	17 904	UV		UW	17 904			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 830		3 830					
	Autres créances clients			UX	593 358		593 358					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	56		56					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	110 043		110 043					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	8 649		8 649					
	Groupe et associés (2)			VC	1 280 881		1 280 881					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	131 103		131 103					
	Charges constatées d'avance			VS	163 198		163 198					
	TOTAUX			VT	2 309 027	VU	2 291 122	VV	17 904			
RENOIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	550			550					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 038 424		3 038 424						
Personnel et comptes rattachés			8C	834 401		740 132		94 268				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	277 298		277 298						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	64 409		64 409						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 700		45 700						
Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	304 883		304 883						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	901 615		901 615						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	311 790		311 790						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	5 779 073	VZ	5 684 255		94 818				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

WSD

GEFICAR

Société Anonyme au capital de €2.640.000
Siège social : Rue de la Reine Blanche
78955 CARRIERE SOUS POISSY

403 237 167 R.C.S. VERSAILLES

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 ET TEXTE DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à €1.379.593,39, de la manière suivante, à savoir :

- à distribuer à titre de dividendes aux associés la somme de €900.000,00,
- le solde à la réserve facultative soit €479.593,39.

En conséquence, il sera distribué à chaque associé un dividende de €5,45 par action.

Les dividendes seront payables au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence,

- la réserve légale reste fixée à €264.000.
- la réserve facultative est portée de €5.271.330,84 à €5.750.924,23.

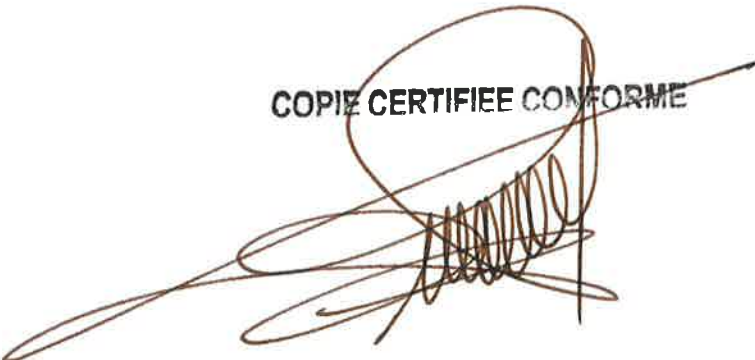
En outre, les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 mars 2018, la somme de €501.600, soit un dividende de €3,04 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} juin 2018, la somme de €701.250, soit un dividende de €4,25 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2019, la somme de €500.000, soit un dividende de €3,03 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 septembre 2020, la somme de €800.0000, soit un dividende de €4,65 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



WDR

MARCOLLA & ASSOCIES
13 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

SA COGEPARC
12 Quai du Commerce
69336 LYON CEDEX 09

GREFFE

SA GEFICAR
Société Anonyme au capital de 2 640 000 €
Rue de la Reine Blanche
78700 CARRIERES SOUS POISSY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2021

SA GEFICAR**SA GEFICAR****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2021

À l'Assemblée Générale de la société GEFICAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEFICAR relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

SA GEFICAR

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

SA GEFICAR

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

SA GEFICAR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Lyon

Le 23 Août 2021

Les Commissaires aux Comptes

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA

COGEPARC

Membre de PKF INTERNATIONAL

Stéphane MICHOU, Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2021	Net 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	48 725	44 895	3 829	4 710
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 000	2 935	5 065	5 865
Installations techniques, matériel et outillage industriels	394 330	331 435	62 895	66 819
Autres immobilisations corporelles	270 155	187 217	82 939	58 917
Immobilisations corporelles en cours	3 000		3 000	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 503 647		6 503 647	6 503 647
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 761 012		1 761 012	1 710 005
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 905		17 905	17 905
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 006 773	566 482	8 440 291	8 367 867
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15 563		15 563	15 563
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 688 297	49 850	2 638 447	2 930 383
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	597 190	3 206	593 984	734 139
Autres créances	1 530 735		1 530 735	1 153 182
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 319 961		2 319 961	1 379 783
Charges constatées d'avance (3)	163 198		163 198	113 217
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 314 943	53 056	7 261 888	6 326 266
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 321 717	619 538	15 702 179	14 694 134
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 640 000	2 640 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	264 000	264 000
Réserves statutaires ou contractuelles	5 271 331	4 813 163
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 379 593	1 258 168
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 554 924	8 975 331
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	78 012	78 012
Provisions pour charges	290 169	407 858
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	368 181	485 870
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 052
Emprunts et dettes financières diverses (3)	902 166	468 389
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 038 424	3 132 150
Dettes fiscales et sociales	1 526 694	1 335 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	311 790	293 194
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 779 074	5 232 933
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 702 179	14 694 134
(1) Dont à plus d'un an (a)	94 819	34 965
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 684 255	5 197 968
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		4 052
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2021	31/03/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	38 693 799		38 693 799	39 006 285
Production vendue (biens)	20 644		20 644	5 380
Production vendue (services)	1 011 179		1 011 179	955 439
Chiffre d'affaires net	39 725 622		39 725 622	39 967 104
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 727	2 719
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			108 544	193 756
Autres produits			24 584	47 044
Total produits d'exploitation (I)			39 867 477	40 210 623
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			30 817 920	31 660 237
Variations de stock			242 086	162 064
Achats de matières premières et autres approvisionnements			53 142	56 842
Variations de stock			2 865	30 943
Autres achats et charges externes (a)			2 944 232	2 847 794
Impôts, taxes et versements assimilés			703 070	699 798
Salaires et traitements			2 772 558	2 748 900
Charges sociales			918 583	930 570
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			37 390	30 760
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			49 850	5 834
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			8 430	11 900
Autres charges			21 128	18 066
Total charges d'exploitation (II)			38 571 254	39 203 707
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 296 223	1 006 917
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			71	186
Produits financiers				
De participation (3)			603 487	419 091
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			603 487	419 091
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			119	399
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			119	399
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			603 368	418 692
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 899 520	1 425 423

Compte de résultat (suite)

	31/03/2021	31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	3 264	54 806
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	126 119	126 119
Total produits exceptionnels (VII)	129 383	180 925
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	94	11 304
Sur opérations en capital	3 264	48 656
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 358	59 959
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	126 025	120 965
Participation des salariés aux résultats (IX)	258 423	217 603
Impôts sur les bénéfices (X)	387 529	70 617
Total des produits (I+III+V+VII)	40 600 347	40 810 639
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 220 753	39 552 471
BENEFICE OU PERTE	1 379 593	1 258 168
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		
	4 889	1 595

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GEFICAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 15 702 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 379 593 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, ANC 2016-07 du 4/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018, ANC 2018-02 du 6 juillet 2018 et ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 12,5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La COVID-19 a provoqué la baisse du chiffre d'affaires de certains rayons, carburant, rayons non essentiels et location de véhicule. Cette baisse de CA a été compensée pour partie par une augmentation des rayons dits "essentiels", ainsi, la rentabilité de l'activité a été conservée et la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 725			48 725
Immobilisations incorporelles	48 725			48 725
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 000			8 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	380 584	17 010	3 264	394 330
- Installations générales, agencements aménagements divers	114 831	37 879		152 710
- Matériel de transport	25 619			25 619
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 645	4 181		91 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		3 000		3 000
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	616 679	62 070	3 264	675 486
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 503 647			6 503 647
- Autres titres immobilisés	1 710 005	51 007		1 761 012
- Prêts et autres immobilisations financières	17 905			17 905
Immobilisations financières	8 231 556	51 007		8 282 563
ACTIF IMMOBILISE	8 896 960	113 077	3 264	9 006 773

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		62 070	51 007	113 077
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		62 070	51 007	113 077
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 264		3 264
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 264		3 264

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA SODICA-CARRIERES 78955 CARRIERES SOUS POISSY	7 200 000	6 762 587	99,76	451 395
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 503 647	6 503 647	1 280 046	4 312 142	598 560
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 014	881		44 895
Immobilisations incorporelles	44 014	881		44 895
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 135	800		2 935
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	313 765	17 670		331 435
- Installations générales, agencements aménagements divers	85 136	7 691		92 828
- Matériel de transport	25 033	586		25 619
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 009	9 761		68 770
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	485 078	36 509		521 587
ACTIF IMMOBILISE	529 093	37 390		566 482

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 309 027 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 905		17 905
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	597 190	597 190	
Autres	1 530 735	1 530 735	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	163 198	163 198	
Total	2 309 027	2 291 123	17 905
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS A RECEVOIR	22 143
Total	22 143

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 640 000,00 euros décomposé en 165 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	78 012				78 012
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	378 358		126 119		252 239
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	29 500	8 430			37 930
Total	485 870	8 430	126 119		368 181
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 430			
Financières					
Exceptionnelles			126 119		

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
Provision pour impôt	252 239	2022 à 2023	IS calculé au taux de 28%

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 779 074 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	550		550	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 038 424	3 038 424		
Dettes fiscales et sociales	1 526 694	1 432 425	94 269	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 213 406	1 213 406		
Produits constatés d'avance				
Total	5 779 074	5 684 255	94 819	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	901 616			

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. ACH. NON PARV.	587 463
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	171 506
AUTRES CHARG. DE PERS. A PAYER	330 224
CHARGES SOCIALES A PAYER	143 499
ETAT DIVERS CCA FNP	264 574
Total	1 584 183

Autres informations

Notes sur le bilan

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 200 784 euros et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 200 784 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ACHATS CONSTATES D AVANCE	163 198		
Total	163 198		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2021
VENTE AU DETAIL	38 693 799
PRESTATION DE SERVICES - LOCATION VOITURES	262 236
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	769 587
TOTAL	39 725 622

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 23 520 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 139 178 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
ETALEMENT INDEMNITE	900 851
PLUS VALUE D ECHANGE DIFFEREE	125 438
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	1 026 289
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	248 851
Liés à d'autres éléments	
PROVISION POUR IMPOT SUR ETALEMENT	252 239
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	501 090
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	139 178
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 109,54 personnes dont 7,03 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	93	
Ouvriers		
Total	110	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution solidaire d'un centre LECLERC - contrats de prêts montant plafonné à 7% de l'en-cours</i>	494 678
<i>Caution solidaire de la filiale SODICA - CARRIERES - prêt</i>	4 312 142
Avals et cautions	4 806 820
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>location du parc de véhicules de location</i>	77 693
Autres engagements donnés	77 693
Total	4 884 513
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	